



AVIS DECOURSE

Régate Départementale habitables

Grade 5B TYPE HABITABLES

Dates complètes:

le dimanche 03 mars 2024

Lieu:

Lac du Bourdon

Autorité Organisatrice:

Centre Nautique de Bourgogne
89170 ST FARGEAU
presidente@voile-cnb89.org

1. REGLES

La régata sera régie par:

les règles telles que définies dans *Les Règles de Courses à la Voile*
les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées
en annexe.

les règlements des Championnats Fédéraux et des classements
nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,

En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée
par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter
la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITEETINSCRIPTION

La régata est ouverte à :

Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A B C R1 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5° catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux des classes A B et R1 et aux bateaux du système à handicap le système : Osiris Habitable - ORC - IRC d'un coefficient minimum d'un coefficient minimum de 00 et d'une longueur minimale de 5 mètres.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile validée accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- Si nécessaire, la fiche de surclassèment dûment complétée.
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Jour et date le dimanche 03 mars 2024 à partir de 9h

L'heure prévue pour le **signal d'avertissement de la première course est: 10H30**

Il ne sera pas donné de signal d'avertissement après **15 h 00**.

Il est prévu une pause repas de 3 quarts d'heure.

5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées au Club House selon la Prescription Fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants: seront affichés sur place (parcours construits)

7. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de: 2

7.1 (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : 2

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 4

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : 7

8. SYSTEME DE PENALITE :

Pour les Classes A B R1 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

Le comité de course utilise le canal 08 de la VHF

10. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Diné Christiane tél 0683979432 mail : presidente@voile-cnb89.org

PLAN

